



Site de Mulhouse

# Compte-rendu de la réunion CE du 31 mars 2010

## Chômage pour les uns...

Après des samedis travaillés à répétition pour les Usines Terminales la direction annonce des jours de chômage pour les mois d'avril et mai.

L'accord APLD, signé par la CGT, permet le maintien de salaire à plus de 95 % du net pour les CDI et les CDD, et ces jours de chômage ne devront pas être récupérés.

Nous reviendrons plus en détail sur les modalités de l'APLD dans un prochain tract.

### Avril

▪ Pour le système 1 du Montage et les secteurs de l'UT liés à C4 (sauf Embout) :

- les vendredis 9, 16, 23 et 30 pour TA et TB,

- le lundi 26 pour TA et TB.

▪ Pour le système 2 du Montage et les secteurs de l'UT liés à 206+/308 (sauf Embout), et pour la ligne PTV de l'Embout :

- le vendredi 30 pour TA, TB et TC.

### Mai

▪ Pour le système 1 du Montage et les secteurs de l'UT liés à C4 (sauf Embout) :

- les vendredis 7, 14, 21 et 28 mai pour TA et TB,

- le lundi 17 pour TA et TB.

▪ Pour le système 2 du Montage et les secteurs de l'UT liés à 206+/308 :

- le vendredi 14 pour TA, TB et TC.

▪ Arrêt de l'équipe de nuit avancé au 13 mai au matin.

## ...et H+ pour les autres

En Mécanique et à PMM par contre, c'est toujours des séances supplémentaires de travail qui sont annoncées :

### Avril

▪ Mécanique :

- récupération du Pont de l'Ascension le 17 pour TB et TC, le 24 pour TA,

- H+ individuelles obligatoires : le samedi 10 pour TA des secteurs MT8", MT9", Peinture  $\frac{3}{4}$ , triangles PF2 ; le samedi 10 pour TC des secteurs MT8" et MT9" ; le vendredi 16 pour TC des secteurs accrochage/peinture et traverses ; le vendredi 23 pour TC dans le secteur accrochage/peinture ; le samedi 24 pour TC des secteurs MT8" et MT9".

▪ Forge, fonderie, OC :

- récupération du Pont de l'Ascension le 17 pour TB et TC, le 24 pour TA.

### Mai

▪ Mécanique :

- H+ individuelles obligatoires : le vendredi 21 pour TC des secteurs accrochage peinture, berceaux, traverses ; le samedi 22 pour TA des secteurs disques, MT8", MT9", Peinture  $\frac{3}{4}$ , triangles PF2, CALS ; le samedi 29 pour TB des secteurs disque, MT8", MT9", Peinture  $\frac{3}{4}$ , triangles PF2, pivots PF2 et CALS ; le samedi 29 pour TC des secteurs disques, MT8" et MT9", triangles PF2.

➤ *Pas de quoi nous transporter de joie : non seulement la direction nous impose des séances obligatoires, mais en plus elle supprime les transports collectifs le vendredi 30 avril en prétextant que les Usines Terminales sont au chômage !*

## Perte de salaire pour les intérimaires

Les centaines d'intérimaires qui vont être touchés par ces jours de chômage n'auront pas leur rémunération maintenue.

En clair, pour ceux d'entre eux qui travaillent dans le secteur C4, les payes

d'avril et mai vont être amputées de cinq jours de travail.

➤ **Plus de 300 euros retirés du salaire, une paye qui n'atteindra pas 900 euros pendant deux mois : qui peut vivre avec ça ?**

La direction dit que la régulation entre jours chômés et H+ se fera en fin de contrat : si l'intérimaire a plus de H+ que de H-, la différence lui sera payée.

➤ **Mais c'est tous les mois qu'il faut se nourrir, payer son loyer et ses factures ! Pour les intérimaires, la direction applique le régime de la « double peine » : au contrat de travail précaire s'ajoute un salaire minable en cas de chômage.**

C'est pourquoi notre syndicat continue de revendiquer la suppression des compteurs chômage et l'égalité de traitement, c'est-à-dire le maintien du salaire pour tous.

### 500 intérimaires à la porte

L'arrêt de l'équipe de nuit va entraîner le renvoi de près de 500 intérimaires d'ici la mi-juin. Actuellement, près d'1 salarié sur 5 est en intérim, en contrat précaire ou en CDD. Au Montage, la proportion est de 1 sur 3.

➤ Mais la direction continue de maintenir tous ces travailleurs dans la précarité et l'incertitude du lendemain, en ne voulant pas embaucher en CDI.

- 585 salariés ont quitté l'usine avec le PREC en un an,

- près de 1 200 salariés ont 55 ans ou plus.

**Il faut le départ des anciens et des embauches en CDI pour les jeunes !**

### Non au licenciement de notre collègue

Depuis le 29 mars, un cariste de l'Emboutissage, Didier Batt, est en mise à pied conservatoire jusqu'à un entretien disciplinaire fixé le 9 avril.

Cette procédure peut conduire au licenciement de notre collègue. Une pétition

de soutien a largement été signée par les salariés de l'Embout.

Voici des extraits de la déclaration lue en réunion de CE par la CGT :

« (...) La direction reproche à Didier d'avoir eu des propos menaçants envers son RU, dans la salle d'attente de l'infirmerie de cet atelier le 22 mars dernier.

Didier nie avoir tenu de tels propos, et la CGT conteste la version des faits défendue par son RU.

La situation de stress important qui a conduit Didier à se rendre à l'infirmerie est connue de la direction. Depuis plusieurs mois maintenant, sa hiérarchie lui imposait une charge de travail trop élevée. En tant que cariste, il devait intervenir sur plusieurs installations, y compris en rognant sur ses temps de pauses (...)

Pendant des mois, Didier a accepté ce surcroît d'activité, spécifique à la Tournée B, et la direction lui a fait prendre des risques.

Des risques pour sa sécurité et celle des autres salariés, puisqu'il devait toujours travailler à un rythme soutenu alors qu'il conduisait un engin.

Des risques pour sa santé, parce que ses conditions de travail ne pouvaient qu'augmenter son stress professionnel.

Le désaccord entre Didier et son RU au sujet de sa gamme de travail, qui s'est produit lundi 22 mars en début de poste, trouve sa source dans ce contexte qui perdurait depuis trop longtemps.

Son passage à l'infirmerie aurait pu servir à apaiser temporairement la situation. Mais c'était sans compter sur les agissements de son RU qui est revenu en urgence du Montage pour le suivre jusque dans la salle d'attente.

Ce que la CGT dénonce, c'est cet acharnement envers Didier qui est allé au service médical en état de stress, et qui n'avait pas besoin que sa hiérarchie vienne immédiatement le rejoindre jusqu'en cet endroit.

La direction affirme que la lutte contre le stress professionnel est une de ses priorités. Pourtant, dans cette situation précise, avec les problèmes d'organisation du travail dans ce secteur, rien n'a été fait pour préserver Didier, ou n'importe quel autre salarié qui aurait pu être amené à occuper ce poste.

(...)

La CGT alerte la direction sur les problèmes de conditions de travail, et des risques qu'ils entraînent pour la sécurité et la santé physique et mentale des salariés.

Nous demandons à la direction de revenir sur la procédure de mise à pied conservatoire, et de ne pas sanctionner notre collègue. »